ANNEXES

ANNEXE I

Direction de la Sûreté Publique		FICHE	7 A		Référence						
			VERIFICATIONS								
VERIFIC CONCE					Article 391-14 du	rticle 391-14 du Code pénal					
Procès-verbal n° / L'ALCO					1						
• Nom, prénom et grade des enquêteurs :					Signature :						
• 110	in, prenom et grade des enqueteur			Signature.							
• Ide	ntité de la personne concernée :										
	P										
NATURE DES FAITS						ш					
			Date et heure des faits MOIS ANNEE HEURE MINUTE DE CLETCH DE CLET								
		JOUR	MO	IS ANNEE	HEURE MINUTE	Conducteur	Victime	Pié	Ψ		
			<u> </u>			ŭ					
1. Accident mortel de la circulation 2. Accident corporel, non mortel, de la circulation											
	nduite en état d'ivresse manifeste	culation									
4. Présomption de conduite sous l'emprise d'un état alcoolique											
5. Infraction à la police de la circulation constituant un délit											
	6. Accident matériel de la circulation										
• Description sommaire des faits – Circonstances et éventuellement descriptions jugées utiles par les enquêteurs											
• EXAMEN DE COMPORTEMENT fiche « A »											
Jour, date et heure			Ϋ́		les lieux des faits is un local de service						
			LIEUX		ez le médecin ou à l'		al				
	Constitution physique			Attitude							
	Corpulent			Mai	ître de soi						
	Mince		-	Éne							
	Moyen Lésions		ŀ		ogant ressif						
	Indemne		L	Regard	essii						
	Confusions		ſ		mal						
ieu	Blessures				ormal						
ctér	Visage		-		ıx voilés						
 Aspect général extérieur 	Normal Congestionné		s.i.a		ıx brillants						
	Pâle		Aspects particuliers	Odeur de	tant l'alcool						
	En sueurs		rtic		éterminée						
	Allure	re		Élocution							
	Bien éveillé		ects		male						
	Somnolent		₽sb		euse						
	Abattu Tremblant				ayante parle pas						
	Hoquets		L	Explication							
	Vomissements	Vomissements Présence déjections Vêtements désordonnés			Nettes Embrouillées Incohérentes						
	Vêtements ordonnés		ŀ		étitives parle pas						
Renseignements particuliers				Équilibre							
Absorption d'alcool au cours des 3 (trois) dernières heures					nt debout						
De l'aveu de la personne concernée			[Titu	ibe						
				• En résumé l'intéressé semble							
				Ne pas être sous l'influence de l'alcool Être sous l'empire d'un état alcoolique léger							
De l'aveu du ou des témoins			Être sous l'empire d'un état alcoolique important								
					état d'ivresse		inque	po			
H Dernière heure d'absorption d'alcool											